



Fondation
pour les Aînés
et l'Innovation
Sociale



pour aider

GUIDE DÉPÔT DE PROJET

FONDATION POUR LES AÎNÉS ET
L'INNOVATION SOCIALE

Attribution financière annuelle **2025-2026**

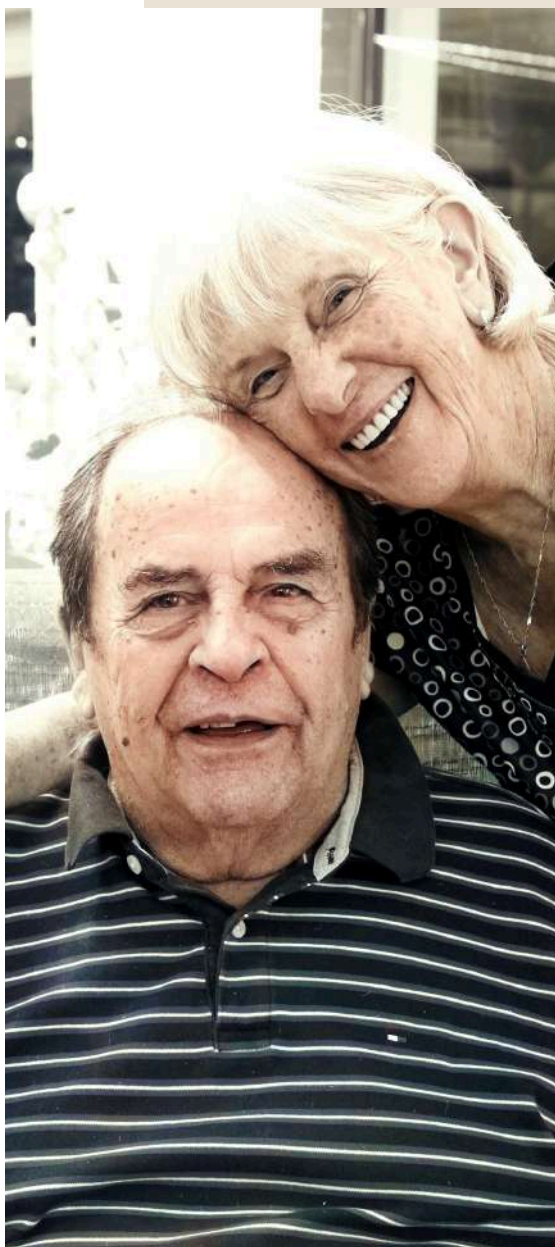
Guide de dépôt de projet

CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
RECHERCHE

Fondation
pour les Aînés
et l'Innovation
Sociale



Ce guide a été élaboré afin d'accompagner
la préparation de votre demande d'aide
financière 2025-26



MISSION

La Fondation pour les aînés et l'innovation sociale a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé durable, à la qualité de vie et à l'inclusion sociale de la population de la Capitale-Nationale, notamment les personnes âgées, par le soutien des milieux de soins ainsi que par le financement et la promotion d'initiatives, de projets d'innovation sociale et d'activités de recherche.

VISION

Connue et reconnue comme une ressource incontournable, la Fondation FAiS aspire à une société solidaire et équitable où il est possible de vieillir en santé et de s'épanouir à tous âges.

Sommaire

1	STATUT DE LA FAIS	-----	p.4
2	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE	-----	p.4
3	INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CRITÈRES DE RECEVABILITÉ	-----	p.5
4	STRATÉGIE D'OCTROI	-----	p.6
5	PROCESSUS ET COMMUNICATIONS	-----	p.7
6	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	-----	p.8
7	FONDS SPÉCIFIQUES (CIUSSCN)	-----	p.10
8	SECTEUR COMMUNAUTAIRE	-----	p.11
9	SECTEUR RECHERCHE	-----	p.13
10	DOCUMENTS UTILES - HYPERLIENS	-----	p.14



Statut de la FAiS

CONTEXTE DE L'AIDE FINANCIÈRE

La FAiS pilote des stratégies de sollicitation visant à amasser des fonds qui pourront par la suite appuyer des projets et initiatives de tiers permettant la réalisation de sa mission auprès des personnes âgées de son territoire.

La Fondation pour les aînés et l'innovation sociale est une fondation PUBLIQUE, dûment enregistrée auprès de l'Agence de revenu du Canada (ARC) au statut d'organisme de bienfaisance (OBE). À cet égard, la FAiS est soumise aux règles de contingence et de reddition de comptes en vigueur de l'ARC.



VALEURS de la FONDATION

BIENVEILLANCE

La bienveillance rappelle le respect, la compassion, la gentillesse et la compréhension dus à toutes les personnes qui doivent être traitées avec déférence et considération.

INNOVATION

Cette capacité de créer, de s'adapter, de se réinventer, de faire preuve d'audace et de demeurer à l'avant-garde avec créativité et agilité permet à l'organisation d'être un véritable leader dans son secteur d'activités.

INCLUSION

Dans une perspective d'ouverture et d'inclusion, l'organisation est favorable à la création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités pour exprimer leur plein potentiel.

ENGAGEMENT

Une équipe inspirée et mobilisée à l'égard de la mission et dédiée à rechercher constamment des façons d'améliorer les pratiques de l'organisation, son rayonnement ainsi que les retombées de son action sur la communauté et notamment, sur les personnes âgées.

Orientations stratégiques de l'aide financière

Toutes les décisions relatives à l'attribution des fonds prises par les administrateurs et la direction générale de la Fondation doivent s'appuyer sur les principes directeurs suivants, la Fondation conservant son pouvoir discrétionnaire de déterminer l'attribution des fonds.

PRINCIPES DIRECTEURS

La Fondation

- Attribue ses fonds à des projets jugés pertinents, souhaitables, réalisables et en accord avec sa mission.
- Redistribue ses avoirs en fonction de l'urgence et du bien-fondé des besoins et ce, au bénéfice de la population de la région de la Capitale-Nationale, notamment des personnes âgées.
- S'assure que les projets ou achats qu'elle subventionne ont une incidence positive et significative sur les soins et services offerts à la population de la région de la Capitale-Nationale, notamment des personnes âgées ou qu'ils sont essentiels à la mise en place de projets novateurs et d'activités de recherche ayant un impact positif sur la santé durable de la population et démontrant un appui de la communauté.
- Peut servir de levier financier afin d'accélérer l'implantation ou le développement de services attendus par la population âgée de son territoire et de la clientèle du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Informations générales et critères de recevabilité

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Fondation octroie une aide sur une base annuelle en fonction de son année financière soit du 1er avril au 31 mars; De ce fait, au 31 mars, les sommes octroyées et non dépensées ne seront pas versées par la Fondation.

Les dépenses admissibles doivent avoir été réalisées entre le 1er avril et le 31 mars de l'année financière où la demande est acceptée, à moins d'une entente spécifique et exceptionnelle avec la Fondation. Aucune somme ne sera transférée à l'année suivante.

Advenant le cas d'un retard de projet, l'organisme demandeur devra soumettre une nouvelle demande pour compléter le projet entamé ou reporté à l'année suivante et les frais s'y rattachant.



DATES LIMITES DE DÉPÔT DES PROJETS POUR 2025-26:

CIUSSSCN: 22 JANVIER 2025

OBNL ET RECHERCHE: 14 FÉVRIER 2025

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- La Fondation procède à l'analyse des demandes une fois par année;
- Sauf exception, la Fondation ne privilégie pas les demandes concernant des dépenses de nature récurrente, les fonds de roulement, les salaires et les honoraires professionnels;
- La Fondation se réserve le droit de refuser toute demande d'aide financière qui n'est pas reçue dans le délai prévu ou qui est incomplète;
- La Fondation demande un rapport sur l'utilisation de l'aide financière consentie ainsi que sur la réalisation du projet présenté et l'atteinte des objectifs en fonction des indicateurs d'évaluation spécifiés dans la demande initiale ou imposés par la Fondation;
- La Fondation se réserve le droit de demander une visibilité supplémentaire à celle proposée par le demandeur dans le formulaire de demande d'aide financière;
- La Fondation se réserve le droit d'ajouter certaines conditions de financement à celles ci-dessus mentionnées;
- Toutes les décisions de la Fondation font l'objet d'une résolution du conseil d'administration, entérinée lors d'une assemblée;
- Tout projet ou acquisition accepté par le conseil d'administration de la Fondation ne peut être substitué ou modifié sans autorisation écrite de la Fondation
- La Fondation n'assumera aucun dépassement de coûts, de coûts additionnels imprévus ou de dépenses non liés directement au projet approuvé sans entente préalable.

EXCEPTION

De façon exceptionnelle, selon la disponibilité des fonds ou selon les disponibilités financières générales de la Fondation, le conseil d'administration se réserve le droit de recevoir des projets, de procéder à des appels de projets et d'octroyer des sommes en dehors des périodes officielles de dépôt de projets prévues à cette politique.

Stratégie d'octroi

CIBLES

Les montants alloués dans le cadre de l'attribution financière annuelle sont fixés chaque année en tenant compte des résultats financiers de la FAiS et en conformité avec les obligations de versement de contingent imposées par les autorités gouvernementales.

FONDS D'APPUI AU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Les aides financières accordées à des projets et services issus du CIUSSSCN ont pour objectifs d'améliorer la qualité de vie, le bien-être et la santé des personnes âgées, notamment des plus vulnérables d'entre elles. Cette vulnérabilité s'exprime notamment dans la précarité financière, les pertes cognitives et physiques, l'isolement et la perte d'autonomie.

Les appuis financiers de la FAiS doivent être en complément de l'offre de services et des responsabilités légales attribuées au CIUSSS afin que l'appui de la FAiS ne se substitue pas aux responsabilités de l'Établissement.

FONDS D'APPUI À LA COMMUNAUTÉ

Les aides financières accordées à des projets et services présentés par des organismes communautaires ont pour objectifs d'améliorer la qualité de vie, l'autonomie, le bien-être, la santé, la capacité d'agir, la participation sociale et l'inclusion à titre de citoyen à part entière des personnes âgées, notamment des personnes vivant à domicile (logement, maison, RPA, etc.).

La clientèle ciblée prioritairement doit démontrer une certaine vulnérabilité de nature : financière, cognitive, physique, de capacité, de mobilité ou autres. Les appuis financiers de la FAiS doivent viser à reconnaître et à appuyer les choix individuels des personnes âgées et leur capacité d'agir.

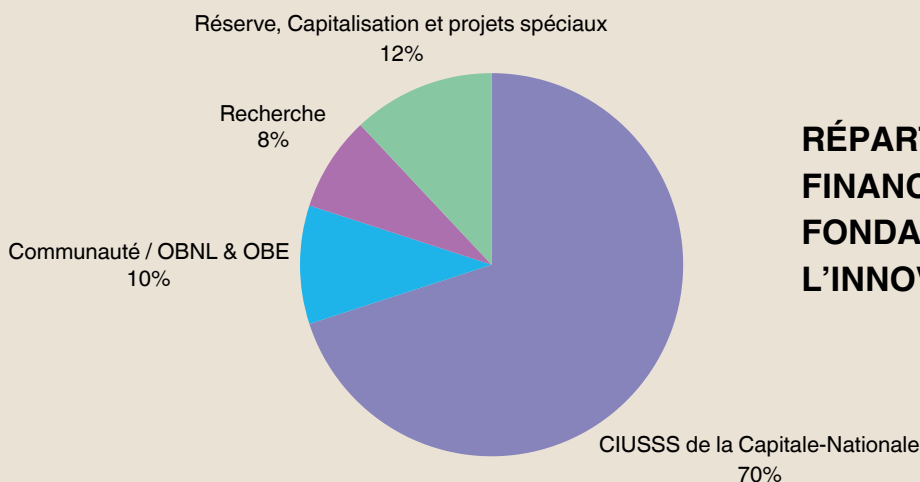
FONDS D'APPUI À LA RECHERCHE

Les aides financières accordées à des projets et activités de recherche ont pour objectifs d'améliorer la qualité de vie, l'autonomie, le bien-être, la santé, la capacité d'agir, la participation sociale et l'inclusion à titre de citoyen à part entière des personnes âgées. Les projets déposés doivent avoir un impact immédiat ou des retombées prévisibles à court et moyen termes (5 ans) dans la communauté ou au sein des milieux de vie ciblés par les projets.

FONDS DE RÉSERVE, CAPITALISATION ET PROJETS SPÉCIAUX

Le Fonds de réserve FAiS a pour objectifs de soutenir des projets spéciaux, urgences et opportunités qui pourraient se présenter à l'extérieur de la période d'attribution financière annuelle. 5 %

Afin d'assurer la pérennité de la Fondation, le conseil d'administration peut décider d'investir chaque année, une portion de son attribution financière dans un fonds capitalisé ou l'attribuer à des projets spéciaux. 7 %



RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS FINANCIÈRES ANUELLES DE LA FONDATION POUR LES AÎNÉS ET L'INNOVATION SOCIALE

Processus et Communications

PRINCIPALES ÉTAPES ET DATES

Rédaction de votre projet via le formulaire de demande approprié à votre secteur:

- CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Organisme communautaire OBNL / OBE
- Recherche

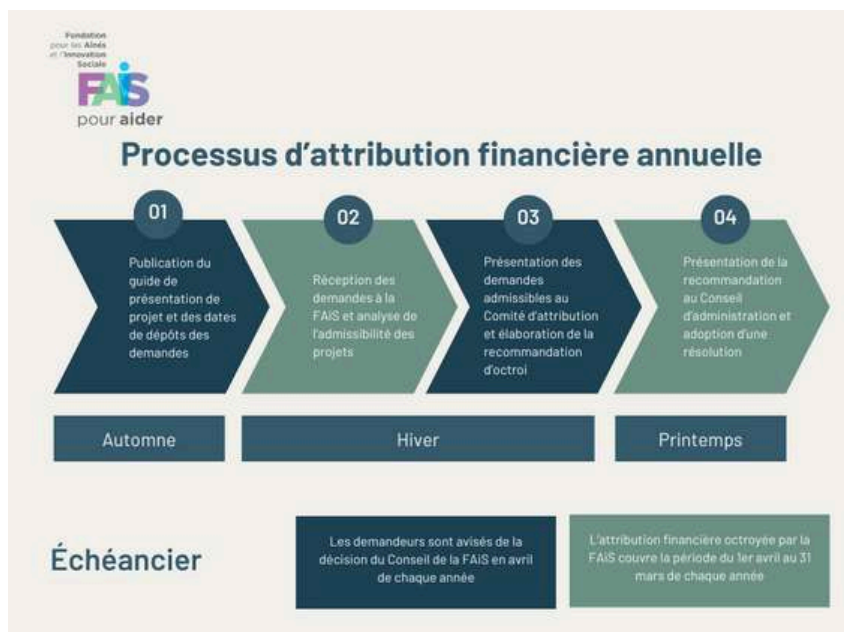
Dépôt de votre projet selon les indications du formulaire.

Dates de dépôt des projets:

CIUSSSCN : **22 janvier 2025**

Organismes communautaires OBNL / OBE et Recherche : **14 février 2025**

Réponse de la FAiS : **AVRIL 2025**



COMMUNICATIONS

ACCEPTATION DE LA DEMANDE

Une lettre de confirmation de l'engagement financier et un protocole d'entente seront transmis aux demandeurs des projets qui auront été acceptés par la Fondation. Cette correspondance fera état d'un numéro de projet octroyé par la Fondation et dans toutes les communications subséquentes, le demandeur devra présenter ce numéro de projet.

REFUS DE LA DEMANDE

Une lettre faisant état de la décision sera transmise aux demandeurs des projets qui auront été refusés par la Fondation.

Pour communiquer avec la FAiS

Madame Cynthia Martineau
 Coordinatrice des projets philanthropiques
 418.691.0766
fondation.fais.ciusscnc@ssss.gouv.qc.ca

CIUSSS de la Capitale-Nationale

CIBLES DE L'AIDE FINANCIÈRE

Quels services et établissements du CIUSSSCN peuvent faire une demande à la FAiS

✓ CHSLD & MDAA :

Charlesbourg	Loretteville	St-Antoine
Chauveau	Le Faubourg	Sacré-Cœur
Christ-Roi	Maison Paul Triquet	MDAA Sainte-Foy
Hôpital général de Québec	Notre-Dame-de-Lourdes	MDAA Lebourgneuf
Limoilou		

✓ Clinique gériatrique de Québec et services gériatriques spécialisés :

Clinique gériatrique de Québec (Hôpital Saint-Sacrement)

Services gériatriques spécialisés:

Clinique de réadaptation de Christ-Roi
 Clinique personnes proches aidantes Christ-Roi
 Équipe de psychogériatrie ambulatoire de Christ-Roi
 UTRF Chauveau.

✓ Direction du soutien à domicile :

Le Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)

CLSC sur le territoire de la FAiS

Unités de médecine familiale (4)

✓ Centres de jour :

Charlesbourg

Haute St-Charles

Limoilou

Sainte-Foy - Cap Rouge - Saint-Augustin

✓ Unités de soins palliatifs :

Charlesbourg

Chauveau

RECEVABILITÉ

Pour être recevable, en plus de respecter les éléments mentionnés dans ce document, une demande provenant d'un établissement doit :

✓ Être appuyée formellement par la Direction du programme du CIUSSS de la Capitale-Nationale en présentant un formulaire de demande signé par les personnes en autorité;

✓ Être accompagnée par deux soumissions, si la demande concerne l'achat de matériel ou d'équipement (1 soumission bien détaillée pourrait suffire s'il s'avère impossible d'obtenir 2 soumissions distinctes);

GESTION DES DONS

La gestion des fonds peut prendre la forme la plus adéquate pour les besoins de l'établissement demandeur et selon la nature du projet et des sommes à dépenser :

Paiements aux fournisseurs

Facturation du CIUSSSCN

Remboursement de dépenses



CIUSSS de la Capitale-Nationale

PROJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES



CHSLD & MDAA

PROJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES

- Achat d'équipements spécialisés ayant un impact positif sur la qualité de vie des résidents ainsi que leur santé cognitive et physique;
- Projets innovants d'amélioration et d'aménagement du milieu de soin pour une migration vers un milieu de vie;
- Soins thérapeutiques spécifiques touchant plusieurs personnes et non offerts par le CIUSSSCN : massothérapie, entraînements spécialisés, yoga sur chaise, etc.
- Demande groupée (Une majorité de CHSLD et MDAA associés à la FAiS)

Soutien à des activités thématiques d'envergure et ponctuelles. Les activités doivent être présentées par un groupe de CHSLD et MDA et porter la mention : Présenté par la Fondation, à titre de commanditaire principal, exemple : Le repas de Noël présenté par la FAiS, activité estivale présentée par la FAiS, etc.

PROJETS ET ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

- Activités de loisirs destinées aux résidents et offerts par des fournisseurs externes : zoothérapie, Dr Clown, etc.
- Projets de loisirs et d'animation de milieu de vie récurrents: concerts, chants liturgiques, prestations artistiques, etc.
- Achat d'accessoires ou de cadeaux pour les résidents;
- Achat de matériel varié tel que : dîner d'anniversaire, soins personnels, huiles essentielles, gâterie, panier pour la famille, etc.



Clinique gériatrique de Québec et services gériatriques spécialisés

- Équipements de stimulation cognitive, sensorielle et physique;
- Produits électroniques de soin et d'empathie (ex : peluches robotisées);
- Aménagement du milieu de soin pour tenir compte des besoins spécifiques des clientèles ciblées et de leurs proches;
- Achat d'équipements spécialisés ayant un impact positif sur l'amélioration des soins et services pour des usagers (essai d'équipement pour cliniques externes).



Direction du soutien à domicile

- Acquisition d'équipements spécialisés disponibles pour les aînés à domicile.
- Fonds d'urgence pour les aînés de la FAiS;
- La demande d'aide financière concernant le Fonds d'urgence pour les aînés doit faire état du montant demandé pour l'année à venir et l'administration du Fonds, la clientèle ciblée, les objectifs, priorités, critères et modalités de fonctionnement sont définis de façon détaillée dans le document : [Guide à l'intention des intervenants – Fondation pour les aînés et l'innovation sociale – Fonds de dépannage DSAPA.](#)



Centres de jour

- Activités annuelles spéciales;
- Équipements d'animation et de stimulation cognitive et physique;
- Sorties spéciales.



Unités de soins palliatifs

- Aménagement du milieu de soin pour une migration vers un milieu de vie ;
- Animations thérapeutiques destinées aux résidents et offerts par des fournisseurs externes : zoothérapie, Dr Clown, etc.
- Soins thérapeutiques spécifiques non offerts par le CIUSSSCN : massothérapie, entraînements spécialisés, yoga sur chaise, etc.
- Achat de matériel destiné aux chariots d'accessoires d'apaisement et de confort pour les résidents et leur famille tels que: chariots d'empathie, aromathérapie, soins personnels et autres accessoires d'accompagnement des familles lors des derniers moments d'un proche;

Fonds spécifiques - CIUSSSCN

NOUVEAU PROGRAMME



La Fondation offre un nouvel outil philanthropique pour encourager la mobilisation des équipes du CIUSSSCN envers le financement philanthropique de projets, d'initiatives et d'activités importantes pour les équipes : Les **Fonds spécifiques**

■ Création de fonds à la demande

Les gestionnaires peuvent demander la création d'un fonds spécifique pour leur établissement ou service afin de regrouper les dons dirigés vers ce dernier.

■ Utilisation des fonds

Ces fonds permettent aux gestionnaires de financer des projets spécifiques ou de les combiner avec d'autres demandes de financement, notamment lors des attributions financières annuelles de la Fondation ou pour tous autres projets ou activités jugés pertinents par le demandeur et compatibles avec la mission et les objectifs de la Fondation.

■ Durée d'utilisation des fonds

Les sommes collectées dans ces fonds spécifiques sont réservées à l'usage de l'établissement ou du service pendant une période maximale de 3 ans. Passé ce délai, la Fondation peut réinvestir les fonds dans son fonds général d'attribution financière.

■ Soutien offert par la Fondation

La Fondation s'engage à appuyer les gestionnaires en mettant à leur disposition son expertise, son matériel et sa plateforme de don pour les campagnes de sollicitation.

FONCTIONNEMENT

À la fin de chaque année financière, la Fondation informera les établissements et services du montant cumulé en don dans le fonds spécifique lui étant associé. Les sommes cumulées pourront faire l'objet de demandes spécifiques en début d'année, en cours d'année ou lors des demandes d'attributions financières si les sommes amassées sont associées à la réalisation d'un projet présenté dans le cadre de l'attribution financière annuelle de la Fondation.

Les gestionnaires pourront par ailleurs créer un fonds spécifique associé à la réalisation d'un projet particulier en amont de sa réalisation et dont le financement exigerait des efforts sur plus d'une année. Par exemple, si un centre d'hébergement souhaitait réaliser une campagne de financement spécifique pour l'acquisition d'un équipement de grande valeur, il pourrait réaliser une campagne spécifiquement liée à ce projet d'acquisition sur plus d'une année. Les sommes pourront être cumulées sur un **maximum de 3 ans**.

Toutes les demandes réalisées en lien avec un fonds spécifique sont soumises aux mêmes principes directeurs tels que décrits à la page 5 du présent document. **Les projets admissibles peuvent être de différentes natures (équipement, aménagement, animation, etc.) et viser prioritairement l'amélioration la qualité de vie et le bien-être de la clientèle.** Les projets sont analysés par le comité d'attribution financière pour ensuite être recommandés au conseil d'administration de la FAiS. Les demandes peuvent se faire à tout moment au cours de l'année et seront recevables si les sommes demandées sont disponibles dans le fonds spécifique ciblé.

La FAiS exigera une reddition de comptes en lien avec chacune des attributions accordées qui devra faire état de la réalisation du projet et des impacts mesurés sur la clientèle.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour soutenir les efforts de la Fondation en matière de sollicitation, de communication et de visibilité visant à accroître les contributions philanthropiques en faveur des personnes âgées, ainsi que pour couvrir les dépenses administratives associées, la Fondation appliquera un **frais annuel de 10 %** pour chaque fonds spécifique existant.

Formulaire CIUSSCN



Demande d'aide financière 2025-2026

Avant de débuter, lire le Guide - Dépôt de projets - FAiS 2025-26

Si vous déposez plus d'un projets pour votre établissement ou votre service, notez l'ordre de priorités entre vos projets.

Faire un choix selon l'établissement, département ou service :

OBLIGATOIRE : Choisir l

Faire un choix parmi ceux proposés :

Priorité 1

Titre du projet

Description des principales clientèles visées et estimation du nombre de personnes touchées par le projet.

Présentez les principales clientèles touchées par le projet: résidents, domicile, nombre, état de santé, etc. Et identifiez, le cas échéant, les autres groupes potentiellement touchés par le projet: employés, familles, proches aidants, etc.

Présentez votre projet en précisant les besoins de la clientèle auxquels le projet répondra

VOTRE "PITCH" DE VENTE ;-)

Description du projet en général;
Principales étapes du projet;
Activités prévues;
Échéancier;
Etc.

Objectifs du projet :

Exemples:

- Contribuer à l'amélioration des soins de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées vivant en centre d'hébergement
- Préserver l'autonomie, le bien-être et la santé des personnes âgées vivant à domicile

Autre(s) Expliquez :

Pertinence du projet : Précisez les conséquences de ne pas réaliser le projet

Expliquez quelles seraient les conséquences advenant le cas où nous ne serions pas en mesure de réaliser le projet ?

Avez-vous d'autres stratégies de financement s'il advenait que la FAiS ne soit pas en mesure de répondre favorablement à votre demande?

Indicateurs qualitatifs et quantitatifs de mesure d'impact (préciser vos indicateurs et la façon de les mesurer)

Les personnes âgées : Comment seront-elles impactées par cette aide financière ? C'est-à-dire, est-ce que ce projet favorisera leur santé physique et/ou mentale (ex. : plus grande autonomie, réduire leur solitude, leur isolement, leur anxiété, leur immobilité, la perte de capacité cognitive, les risques de démence, etc.).

Expliquez comment :

Indiquez de quelle manière cet impact sera évalué par votre équipe.

Faites le même exercice pour : **les employés / intervenants, les proches aidants, le Réseau de la santé.**

Veuillez remplir directement dans les cases interactives. **NE PAS SCANNER** le document lors de l'envoi pour que l'on ait accès à l'ensemble des informations inscrites lorsque celles-ci défilent dans un encadré.

Signature électronique ou image de signature acceptée au bas du formulaire.

Coût

Coût total du projet (JOINDRE DEUX DEMANDES DE SOUMISSION SI POSSIBLE) :

Ventilation des dépenses :

Si votre établissement ou service dispose d'un fonds spécifique et que vous souhaitez utiliser ses sommes pour le projet, choisissez l'option **OUI**.

Si vous souhaitez que les dons recueillis et dirigés vers votre établissement ou service soient attribués à ce projet, choisissez l'option **OUI**.

Montant demandé à la Fondation :

Si votre établissement possède un **FONDS SPÉCIFIQUE**, souhaitez-vous que les sommes recueillies servent à ce projet? **CHOIX**

Description des dépenses à être couvertes par le montant :

Précision du montant demandé (Est-ce que la somme serait associée à un élément spécifique du projet ?) :

Si la FAIS ne verse pas la totalité du montant demandé, souhaitez-vous toujours aller de l'avant dans la réalisation de votre projet ? Expliquez :

Autres sources de financement et explications à ce sujet :

Y a-t-il d'autres sources de financement ou partenaires (commanditaires)?

Si oui, précisez leur nom et le montant de leur contribution

Visibilité offerte à la Fondation (Description détaillée). La FAIS peut fournir des affiches, dépliants, collant, logo...

Démontrer de quelles façons votre établissement ou votre service fera la promotion des projets et initiatives de la FAIS auprès de votre clientèle directe, des familles, des employés, des fournisseurs :

Quelques exemples:

- Publiciser les impacts du don sur votre clientèle et la communauté, milieu de vie, réseau. Précisez les moyens utilisés;
- Mentionner la contribution de la FAIS (logo, #TAG) lors de publication dans des journaux, médias sociaux, etc.;
- Inviter la FAIS dans les activités de déploiement du projet lié à sa contribution: ouverture officielle, lancement, prise de parole etc.;

Si vous prévoyez avoir besoin de matériel promotionnel spécifique de la part de la FAIS, faites en mention: affiches, dépliants, autocollants, etc.

Personne responsable du projet

Nom :

Titre :

Téléphone bureau :

Cellulaire :

Courriel :

Signature :

Date :

Chef de programme ou équivalent

Nom :

Titre :

Téléphone bureau :

Cellulaire :

Courriel :

Je déclare avoir pris connaissance du projet, qu'il œuvre en santé et services sociaux sur le territoire desservit et je soutiens cette demande.

Signature :

Date :

Date limite 22 janvier 2025

Acheminer la demande complète à la technicienne en administration de votre secteur.

Un seul fichier pdf par demande

Renommer les fichiers sous la forme **NOM** de l'établissement_NOM de la personne Demandeur_TITRE du PROJET

Organismes communautaires

OBNL / OBE

PRINCIPES DIRECTEURS ET CRITÈRES



Statut des organismes demandeurs et documents

✓ **Organisme à but non lucratif (OBNL) -**

selon la Partie III de la Loi des Compagnies au Québec

Dans la demande d'aide financière, l'OBNL demandeur doit démontrer les aspects « charitables » du projet déposé, faire état de la vulnérabilité des clientèles ciblées et démontrer les impacts à moyen et long terme sur l'ensemble des clientèles touchées.

Documents à fournir avec la demande :

- Copie des lettres patentes de l'organisation;
- Liste des membres du conseil d'administration;
- Derniers états financiers annuels;
- Liste des membres du conseil d'administration.

✓ **Organisme de bienfaisance enregistré (OBE) -**

Agence de revenu du Canada

Documents à fournir avec la demande :

- Numéro de charité de l'OBE;
- Copie des lettres patentes de l'organisation;
- Liste des membres du conseil d'administration;
- Derniers états financiers annuels;
- Liste des membres du conseil d'administration.

RECEVABILITÉ

Pour être recevable, en plus de respecter les éléments mentionnés dans ce document, une demande provenant d'un organisme doit:

- Être accompagnée d'une copie certifiée de la résolution du CA de l'organisme demandeur qui autorise la demande d'aide financière ainsi que de la charte de l'organisme;
- Avoir son siège social dans la Capitale-Nationale ou offrir des services sur le territoire desservi par la Fondation;
- Être destinée à répondre aux besoins de la clientèle aînée et située sur le territoire de la Capitale-Nationale, notamment sur le territoire desservi par la FAiS;
- Faire état de l'appui du projet par d'autres acteurs de la communauté : organismes, groupes populaires, fondations, partenaires, etc.
- Faire état de la visibilité offerte à la Fondation et préciser les outils et des stratégies de communication qui seront mis en place par l'organisme et destinés à reconnaître l'appui de la Fondation;
- Démontrer les impacts du projet présenté sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes aînées via des indicateurs mesurables qualitatifs et quantitatifs;
- Démontrer l'engagement de l'organisme à devenir un partenaire de la Fondation (achat de billets dans les événements de la Fondation, organisation d'activités au profit de la FAiS, invitations de la FAiS à être présente à vos événements, logo de la FAiS sur les outils de communications de l'organisme, etc.)
- Démontrer l'engagement de l'organisme à promouvoir les programmes, événements et impacts de la FAiS auprès de la clientèle de l'organisme;



Organismes communautaires OBNL / OBE

PROJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES

✓ PROJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES

- Projets et activités ADMISSIBLES à une aide financière de la Fondation
- Services aux personnes âgées;
- Achat d'équipements variés pour des projets destinés à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, de leur bien-être, de leur sécurité ou visant à soutenir leur autonomie;

DÉPENSES ADMISSIBLES à une aide financière de la Fondation

- Salaires associés au projet spécifique;
- Frais d'administration du projet (maximum de 15 % du coût du projet);
- Achat d'équipement;
- Dépenses liées aux opérations du projet;
- Communications auprès des clientèles ciblées.



PROJETS ET ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

- Salaire et frais de fonctionnement de l'organisme demandeur;
- Fonds de roulement de l'organisme.

✓ Critères d'évaluation et priorisation

- Nombre de personnes impactées par le projet;
- Impacts immédiats et à moyen terme sur la qualité de vie des clientèles ciblées;
- Caractère innovant du projet soumis;
- Impacts sur l'appui à l'autonomie des personnes âgées et le prolongement de leur vie à domicile;
- Faisabilité technique et financière du projet déposé;
- Capacité de l'organisme demandeur de réaliser le projet proposé selon les échéanciers soumis;
- Opportunités de reconnaissance pour FAiS;
- Appui d'autres partenaires.



Formulaire OBNL / OBE



Demande d'aide financière OBNL / OBE 2025-2026

Avant de débiter, lire le **Guide - Dépôt de projets - FAiS 2025-26**

Veillez enregistrer le PDF et le remplir directement dans les cases interactives.
NE PAS SCANNER le document lors de l'envoi pour que l'on ait accès à l'ensemble des informations inscrites lorsque celles-ci défilent dans un encadré. Signature électronique ou image de signature acceptée.

Renseignements sur le demandeur

Nom de l'organisme :

Adresse :

No téléphone principal :

Courriel général :

Site Internet :

N° de l'organisme (NEQ, si applicable) : / N° d'organisme de bienfaisance :

Si vous déposez plus d'un projets pour votre établissement ou votre service, notez l'ordre de priorités entre vos projets.

Titre du projet

Choisir le type de projet et la priorité (établir l'ordre de priorité si vous déposez plus d'une demande)

TYPE DE PROJETS

PRIORITÉ 1

Expliquez brièvement votre projet (description, présentation des activités projetées et échéancier)

Mentionnez quelles seraient les conséquences de ne pas réaliser le projet? Précisez le territoire couvert par le projet.

VOTRE "PITCH" DE VENTE ;-)

Description du projet en général;

Principales étapes du projet;

Activités prévues;

Échéancier;

Etc.

Mentionnez les conséquences de ne pas réaliser le projet.

Si votre organisme n'est pas un OBE, démontrez les aspects « charitables » du projet déposé.

Faire état de la vulnérabilité des clientèles ciblées et des impacts à moyen et long terme sur l'ensemble des clientèles touchées.

La FAiS peut faire des dons à un OBNL ne disposant pas d'un numéro de charité, dans la mesure où l'organisme demandeur démontre en quoi l'aide financière de la fondation a une visée CHARITABLE dans la communauté.

En quoi l'appui de la FAiS dans le projet servira à venir en aide à des personnes vulnérables, indigentes, malades, sans défense, démunies ou isolées ?

Décrivez la clientèle principalement visée par le projet et quel sera l'impact du projet sur cette dernière. Nommez les autres clientèles potentiellement touchées et les impacts anticipés.

Présentez les principales clientèles touchées par le projet: personnes âgées, nombre, état de santé, etc. Et identifiez, le cas échéant, les autres groupes potentiellement touchées par le projet: familles, proches aidants, etc.

Objectifs visés : Faites valoir le caractère INNOVANT de votre projet

Exemples:

- Contribuer à l'amélioration des soins de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées
- Préserver l'autonomie, le bien-être et la santé des personnes âgées vivant à domicile
- Favoriser la participation et l'inclusion sociale des personnes âgées
- Autre(s) Expliquez :

IMPORTANT: Faites valoir en quoi votre projet est porteur d'INNOVATION SOCIALE.

Indicateurs QUALITATIFS et QUANTITATIFS de mesure d'impact (préciser vos indicateurs et la façon de les mesurer)

Précisez les impacts à court, moyen et long terme sur la participation sociale des aînés, leur inclusion sociale, le prolongement de la vie à domicile, l'amélioration de la santé, de la qualité de vie et de l'autonomie des personnes aînées.

Les personnes aînées : Comment seront-elles impactées par cette aide financière ? C'est-à-dire, est-ce que ce projet favorisera leur santé physique et/ou mentale (ex. : plus grande autonomie, réduire leur solitude, leur isolement, leur anxiété, leur immobilité, la perte de capacité cognitive, les risques de démence, etc.).

Expliquez comment :

Indiquez de quelle manière cet impact sera évalué par votre équipe.

Faites le même exercice pour : **les employés / intervenants, les proches aidants, le Réseau de la santé, etc.**

FINANCEMENT

Coût total du projet (JOINDRE DEUX DEMANDES DE SOUMISSION SI APPLICABLE) :

Ventilation des dépenses :

Montant demandé à la Fondation :

Description des dépenses à être couvertes par le montant :

Autres sources de financement et explication à ce sujet (précisez le cas échéant, les partenaires confirmés ou non). Démontrer la capacité de l'organisation à réaliser le projet présenté dans les délais requis. Le cas échéant, quels sont les enjeux qui pourraient nuire au projet ou provoquer l'abandon du projet.

Y a-t-il d'autres sources de financement ou partenaires (commanditaires)? Si oui, précisez leur nom et le montant de leur contribution.

- Combien de ressources humaines seront nécessaires pour réaliser le projet ?
- Ces personnes sont-elles actuellement en poste ou devrez-vous les recruter une fois le projet accepté ? Expliquez :
- Les ressources qui permettront la réalisation de ce projet auront-elles besoin de formation ? Si oui, expliquez de quelle formation il s'agit.
- Quelles sont, selon vous, les conditions de succès favorisant la mise en œuvre de votre projet ?
- Quel est votre niveau de confiance à les mettre en œuvre ? (Expérience en gestion et réalisation de projet(s) similaire(s))
- Quels enjeux pourraient mener à l'abandon du projet ?

Visibilité offerte à la Fondation (Description détaillée) / La FAIS peut fournir des affiches, dépliants, autocollant, logo

Démontrez de quelles façons vous vous engagez à promouvoir l'appui de la FAIS et précisez auprès de quelles clientèles (membres de votre organisation, employé, fournisseurs...). Précisez le matériel promotionnel à fournir par la FAIS, le cas échéant.

Quelques exemples:

- Publiciser les impacts du don sur votre clientèle et la communauté, milieu de vie, réseau. Précisez les moyens utilisés;
- Mentionner la contribution de la FAIS (logo, #TAG) lors de publication dans des journaux, médias sociaux, etc.;
- Inviter la FAIS dans les activités de déploiement du projet lié à sa contribution: ouverture officielle, lancement, prise de parole etc.;

Personne ressource de l'organisation

Nom :

Titre :

Téléphone bureau :

Cellulaire :

Courriel :

Signature :

Date :

Secteur RECHERCHE

PROJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES



Statut des organismes demandeurs

Pour être recevable, une demande peut provenir d'un chercheur ou d'un étudiant d'un des centres de recherche suivant :

- **VITAM** – Centre de recherche en santé durable;
- **CEVQ** – Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec.

Les projets et activités de recherche déposés doivent être réalisés sur le territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale et viser prioritairement, les aînés de la Capitale-Nationale.

Admissibilité - 3 types de financements possibles

Soutien au développement de nouveau projet de recherche

Le financement doit avoir un effet de levier pour développer un projet de plus grande envergure. Il peut être utilisé par exemple pour documenter une problématique, réaliser un projet pilote ou une preuve de concept. La présentation du projet doit démontrer un impact réel sur les personnes aînées ou sur la dispensation de soins à domicile ou en CHSLD dans la région de la Capitale-Nationale.

Montant maximum octroyé: **8 000 \$**

Aide à la diffusion des connaissances

La production d'un article, d'un événement scientifique ou grand public, d'une rencontre de transfert des connaissances ou la production d'outils issus de la recherche peuvent être financés par la FAIS. Le projet de recherche ayant mené à la modalité de diffusion des connaissances devra être sommairement décrit. Une description du public cible et des objectifs de diffusions devront être présentés.

Montant maximum octroyé: **4 000 \$**

Bourse de soutien aux étudiants (maitrise, doctorat)

L'étudiant doit être supervisé par un professeur de l'Université Laval. Son sujet d'étude doit porter sur les personnes aînées, et viser soit l'amélioration de la santé durable, l'amélioration de la qualité de vie, l'inclusion sociale de la population aînée ou l'amélioration des connaissances sur les milieux de soins de la Capitale-Nationale.

Montant maximum octroyé: **2 000 \$**

Critères d'évaluation et priorisation

Pour être recevable, en plus de respecter les éléments mentionnés dans ce document, la demande doit tenir compte des éléments suivants:

- Le projet de recherche ou la diffusion des connaissances doit se réaliser notamment dans la région de la **Capitale-Nationale**.
- Une seule aide sera accordée pour un nouveau projet (pas de renouvellement possible) et l'aide à la diffusion des connaissances ne pourra être octroyée qu'une seule fois par projet (mais peut contenir plusieurs modalités). Par exemple, le projet X peut être soutenu lors de sa phase de développement et une fois terminé pour la diffusion des connaissances (exemple : organisation d'une conférence grand publique et impression d'un outil d'animation).
- Un étudiant ne peut avoir plus d'une bourse par cycle d'études. La demande de bourse devra être accompagnée d'une lettre d'appui de la personne impliquée dans la supervision l'étudiant.
- La demande devra être rédigée dans un langage vulgarisé pouvant être analysé par un comité interdisciplinaire.

Critères d'évaluation

- Pertinence du projet de recherche, de la modalité de diffusion ou du sujet d'étude en lien avec la mission de la FAIS et les objectifs énoncés précédemment;
- Qualité de la présentation de la demande (clarté, description complète, niveau de langage adéquat);
- Qualité de l'équipe de recherche ou du dossier de l'étudiant – fournir un ou des CV des chercheurs associés;
- Liens spécifiques avec un projet soutenu dans le cadre d'un des autres secteurs ciblés par cette politique : CIUSSS de la Capitale-Nationale, OBNL et OBE

Formulaire RECHERCHE



Demande d'aide financière – RECHERCHE 2025-2026

Avant de débiter, lire le Guide – Dépôts de projets – FAIS 2025-26

Veillez enregistrer le PDF et le remplir directement dans les cases interactives. NE PAS SCANNER le document lors de l'envoi pour que l'on ait accès à l'ensemble des informations inscrites lorsque celles-ci défilent dans un encadré. Signature électronique acceptée.

Seuls les projets et activités de recherches associés aux centres VITAM et CEVQ sont admissibles à l'aide financière de la FAIS

Renseignements sur le demandeur

Centre de recherche associé au projet : FAITES UNE SÉLECTION

Adresse : _____

Nom de la personne responsable du projet : _____

No téléphone principal : _____ Site Internet (si applicable) : _____

Courriel général : _____

N° de l'organisme (NEQ, si applicable) : _____

Titre du projet

TYPE DE FINANCEMENT DEMANDÉ

FAITES UNE SÉLECTION

Soutien au développement de nouveau projet de recherche : Le financement doit avoir un effet de levier pour développer un projet de plus grande envergure. Il peut être utilisé par exemple pour documenter une problématique, réaliser un projet pilote ou une preuve de concept. La présentation du projet doit démontrer un impact réel sur les personnes âgées ou sur la dispensation de soins à domicile ou en CHSLD dans la région de la Capitale-Nationale.

Aide à la diffusion des connaissances : La production d'un article, d'un événement scientifique ou grand public, d'une rencontre de transfert des connaissances ou la production d'outils issus de la recherche peuvent être financés par la FAIS. Le projet de recherche ayant mené à la modalité de diffusion des connaissances devra être sommairement décrit. Une description du public cible et des objectifs de diffusions devront être présentés.

Bourse de soutien aux étudiants (maîtrise, doctorat) : l'étudiant doit être supervisé par un professeur de l'Université Laval. Son sujet d'étude doit porter sur les personnes âgées, et viser soit l'amélioration de la santé durable, l'amélioration de la qualité de vie, l'inclusion sociale de la population âgée ou l'amélioration des connaissances sur les milieux de soins de la Capitale-Nationale.

Expliquez brièvement votre projet (brève description de la problématique abordée, des objectifs du projet, du cadre théorique/conceptuel et de la méthodologie utilisée).

* La présentation doit être vulgarisée pour permettre son évaluation par un comité multidisciplinaire

Démonstration de la pertinence du projet (pertinence scientifique, sociale ou en regard de l'intervention/des pratiques).

Préciser quels sont les impacts sociaux, économiques, communautaires, culturels, etc. anticipés dans la réalisation de votre projet et évaluer si ces impacts seront observables à court (1 an), moyen (3 ans) ou long terme (5 ans), notamment sur les éléments suivants :

- Participation sociale des aînés
- Inclusion sociale des aînés
- Prolongement de la vie à domicile
- Amélioration de la santé des aînés
- Amélioration de la qualité de vie des aînés
- Autonomie des personnes aînées

Faites valoir les éléments D'INNOVATION SOCIALE induits dans votre projet.

Préciser les indicateurs retenus pour évaluer les retombées de votre projet et la façon de mesurer ces indicateurs

Comment serons-nous en mesure d'apprécier les impacts du projet dans la communauté ?

Comment votre équipe compte-t-elle mesurer l'atteinte des objectifs du projet ?

DIFFUSION DES RESULTATS

Comment comptez-vous diffuser les résultats de votre projet, préciser les publics cibles, les médiums d'information et les événements le cas échéant. Préciser les actions de communication prévues à ce jour et l'échéancier de diffusion. Préciser vos attentes à l'égard de la Fondation FAiS en ce qui a trait à la collaboration de cette dernière à vos efforts de diffusion des résultats de recherche.

Quelques exemples:

- Comment prévoyez-vous faire rayonner le don de la FAiS au sein de votre communauté de recherche ? (Journaux spécialisé, publications scientifiques, livres, médias sociaux, logo, #TAG, etc.)
- Précisez les moyens que vous prévoyez utiliser afin de promouvoir les retombées potentielles ou les résultats de recherche du projet au sein de la communauté. Si vous avez besoin d'un appui de la FAiS à cet égard, merci de préciser vos attentes ;
- Prévoyez-vous inviter la FAiS dans des activités liées au projet : congrès, colloques, lancement, prise de parole etc.;

Coût

Coût total du projet :

Ventilation des dépenses :

Montant demandé à la Fondation :

*Montants maximum octroyés selon le type de projet soumis :

- Soutien au développement de nouveau projet de recherche : 8 000\$
- Aide à la diffusion des connaissances : 4 000\$
- Bourse de soutien aux étudiants : 2 000\$

* La présentation doit être vulgarisée pour permettre son évaluation par un comité multidisciplinaire

Documents utiles

HYPERLIENS

Pour en savoir plus sur la FAiS: [Consultez le site Internet](#)

Pour obtenir le bon formulaire en fonction du statut du demandeur:

[Formulaire de demande - CIUSSS de la Capitale-Nationale](#)

[Formulaire de demande - Organismes communautaires OBNL / OBE](#)

[Formulaire de demande - RECHERCHE](#)



Merci de votre engagement à améliorer la qualité de vie, le bien-être, la santé et l'autonomie des personnes âgées.

ENSEMBLE AVEC LES ÂÎNÉS !

Fondation
pour les Aînés
et l'Innovation
Sociale

FAiS
pour aider

Pour plus d'informations

@ fondation.fais.ciusscncn@ssss.gouv.qc.ca

☎ 418.691.0766